

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire **Rendre des comptes aux Canadiens**

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire offre aux étudiants la possibilité d'acquérir la formation postsecondaire nécessaire pour relever les défis de l'avenir.

Le mandat de la Fondation, tel que formulé par le gouvernement du Canada, consiste essentiellement à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire. C'est d'ailleurs la raison d'être du Programme de bourses générales du millénaire, qui, au terme du mandat de 10 ans de la Fondation, aura permis à cette dernière de distribuer plus de 900 000 bourses générales totalisant trois milliards de dollars à des étudiants de niveau postsecondaire dans le besoin.

La Fondation octroie des bourses au mérite dans le cadre de son Programme de bourses d'excellence du millénaire. Chaque année, elle récompense les efforts de quelque 2 100 étudiants d'un océan à l'autre qui, aux yeux d'un jury indépendant composé de bénévoles des quatre coins du pays, font preuve d'un mérite exceptionnel en vertu de leurs résultats scolaires supérieurs, de leur contribution au mieux-être de la collectivité et de leur engagement à trouver des solutions novatrices à des problèmes persistants. Chaque année, un peu plus de 900 d'entre eux entreprennent des études postsecondaires pour la première fois, et 1 200 autres complètent un programme de premier cycle entrepris plus tôt.

Reddition de compte – Un cadre établi par le gouvernement du Canada

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pense qu'il est important qu'elle rende compte de ses activités, et ce, pour deux raisons : d'abord parce que la loi prévoit des mécanismes précis de reddition de comptes auxquels elle doit se soumettre, et ensuite parce que les fonds qu'elle administre proviennent des taxes des contribuables canadiens.

La Loi d'exécution du budget de 1998 définit les responsabilités de la Fondation. Cette loi établit le mandat de la Fondation et précise aussi les orientations administratives et politiques à adopter pour remplir ce mandat. D'autres directives figurent dans les énoncés ministériels, les déclarations gouvernementales, les règlements internes de la Fondation établis par le gouvernement du Canada ainsi que l'accord de financement conclu entre le gouvernement et la Fondation.

Ces directives déterminent la façon dont l'argent de la Fondation est investi, les montants à affecter chaque année aux bourses d'études, la répartition des bourses au Canada, les personnes qui peuvent en bénéficier, le montant que chacun peut recevoir et la façon dont l'argent destiné aux étudiants doit être utilisé.

La Loi prévoit également des mécanismes de compte rendu, tant au sein de la Fondation qu'entre cette dernière, le gouvernement, le Parlement et le public, et ce, afin d'assurer le respect du mandat et des orientations administratives et politiques de la Fondation.

Sur le plan interne, la Loi prévoit la nomination par le gouvernement d'un certain nombre de membres et d'administrateurs, tandis que d'autres sont élus par les membres. Les membres choisissent le vérificateur de la Fondation, lequel produit le rapport annuel. Les membres élisent également la majorité des administrateurs de la Fondation, qui leur présentent aussi un rapport annuel.

Les administrateurs veillent à la bonne conduite des affaires de la Fondation et exercent tous les pouvoirs. La Loi les charge de mettre en place les contrôles administratifs et financiers nécessaires pour s'assurer que la Fondation conduit ses affaires de façon efficace, efficiente et économique. La Loi exige également que le conseil d'administration crée un comité de vérification, engage des vérificateurs internes et commande des vérifications internes pour s'assurer que les mécanismes de contrôle établis remplissent bien leur tâche. Le vérificateur externe a accès aux rapports de vérification internes et les utilise pour préparer sa vérification annuelle.

Le fait que le vérificateur externe n'a pas jugé bon de formuler des observations dans ses rapports annuels doit être interprété comme une confirmation de l'existence de contrôles raisonnables et mises en vigueur de façon adéquate.

La loi prévoit aussi que la Fondation doit se doter de mécanismes de reddition de comptes externes. La Fondation a ainsi l'obligation de produire un rapport annuel comportant non seulement son bilan financier, mais aussi un état de ses activités et projets, de même que l'évaluation des résultats atteints.

Ce rapport annuel doit être envoyé au ministre des Finances, à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et aux ministres provinciaux responsables de l'éducation postsecondaire. La Fondation doit également le déposer devant les deux Chambres du Parlement. L'assemblée publique annuelle de ses membres se réunit chaque année pour discuter de son contenu.

La Loi d'exécution du budget de 1998 prévoit enfin que la Fondation, parvenue à mi-mandat, produise un rapport sur ces activités, qu'elle le distribue, en dépose copie devant le Parlement et en débâte publiquement. Ce rapport indépendant a été rendu public en novembre 2003. Les auteurs ont conclu que la Fondation faisait preuve d'efficacité et d'ingéniosité, et s'acquittait de tous les aspects de son mandat, tel que le gouvernement du Canada l'a formulé au moment de sa création. Le rapport mentionnait également que la Fondation pouvait améliorer l'efficacité de ses programmes.

Reddition de compte – Surpasser les exigences de la Loi

Pour s'assurer que les Canadiens soient le plus et le mieux informés possible sur ses activités, la Fondation surpasse même les exigences de la Loi. Voici quelques exemples : en 2004, réagissant à l'évaluation indépendante de novembre 2003, la Fondation a tenu des consultations dans chacune des provinces et territoires du Canada afin de recueillir les commentaires des Canadiens au sujet de l'avenir de son Programme de bourses générales du millénaire. La Fondation informe tous les caucus des partis de ses activités. Elle a comparu devant le comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes. Elle distribue son rapport annuel aux députés et aux sénateurs. Elle les informe des noms des étudiants qui reçoivent ses bourses dans leur comté. Enfin, elle informe régulièrement le gouvernement de ses activités et projets.

Pour favoriser la présence de leaders étudiants, d'universitaires, de consultants du monde de l'éducation postsecondaire, de fonctionnaires provinciaux et fédéraux, de gestionnaires de l'aide financière aux étudiants et de représentants des universités et collèges du pays à l'assemblée publique annuelle de ses membres, la Fondation organise en parallèle une conférence de recherche parrainée par l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants.

Résultats – Les retombées

Le gouvernement avait promis une approche financière qui devait protéger les programmes de la Fondation des aléas d'un financement irrégulier. Les membres du comité se souviendront que la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est née dans le contexte des compressions apportées au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les gouvernements provinciaux étaient alors peu enclins à collaborer à un nouveau programme financé par Ottawa. Le fait que la Fondation pouvait garantir 10 ans de financement a beaucoup facilité les négociations concernant la participation des provinces à l'administration du programme de bourses.

Le gouvernement croyait également que le modèle de la Fondation renforcerait la capacité d'obtenir des fonds d'autres organismes gouvernementaux et du secteur privé. La Fondation compte beaucoup sur les responsables de l'aide financière aux étudiants des gouvernements provinciaux et des universités et collèges pour la gestion de ses programmes de bourses générales et de bourses d'excellence. Leur contribution en nature réduit sensiblement les frais d'administration des programmes de la Fondation.

La Fondation a également reçu 4,2 millions de dollars de l'Association canadienne des Congrès mondiaux du pétrole pour aider de brillants étudiants dans le besoin à terminer leurs études dans des disciplines telles que le génie pétrolier et les sciences de l'environnement. La coopération avec les Congrès mondiaux du pétrole a permis à la fondation de jeter les bases d'un modèle de partenariat public-privé destiné à encourager les étudiants à terminer leurs études et à trouver un emploi au Canada. En fait, le secteur privé peut recourir aux réseaux de la Fondation à un coût d'environ 5 % de ce que la Fondation consacre aux bourses.

Le gouvernement a également soutenu que le modèle de la Fondation permettrait de favoriser l'application de connaissances spécialisées à des objectifs spécifiques. La Fondation a la chance de compter parmi ses membres et administrateurs actuels et passés beaucoup de personnalités éminentes : trois anciens premiers ministres provinciaux, trois anciens ministres provinciaux de l'Éducation, le grand chef des Premières nations du Canada, trois présidents de collège, huit recteurs actuels ou anciens d'université, les présidents d'associations représentant les collèges et universités du Canada, sept étudiants de niveau collégial ou universitaire, onze cadres d'importantes entreprises canadiennes, trois enseignants et deux représentants du secteur non gouvernemental.

Enfin, on a dit que le modèle de la Fondation assurerait une efficacité et une souplesse accrues. Desservant une clientèle possible de plus d'un demi-million d'étudiants avec un personnel qui, même aujourd'hui, ne compte que 35 employés, la Fondation a réussi en cinq ans seulement à :

- obtenir un rendement supérieur sur son investissement, qui a fait passer sa dotation originale de 2,5 milliards de dollars à 3,5 milliards de dollars;
- développer deux programmes nationaux d'aide financière aux étudiants et à adapter son programme de bourses générales à 13 systèmes différents d'aide financière;
- conclure en moins de 10 mois des ententes de collaboration avec les provinces et les territoires pour l'administration de son programme de bourses;
- obtenir la participation de plus de 200 collèges et universités à son programme de bourses d'excellence du millénaire;
- trouver et former plus de 300 bénévoles pour remplir des fonctions d'évaluateurs, de mentors et d'animateurs d'ateliers dans le cadre de son programme de bourses d'excellence du millénaire;

- distribuer chaque année, pendant quatre ans, 90 000 bourses fondées sur le besoin financier et entre 900 et 1 600 bourses d'excellence;
- concevoir et mettre en oeuvre un modèle de coopération publique-privée pour encourager les étudiants qui ont déjà entrepris un programme d'études postsecondaire de premier cycle à terminer leurs études et à trouver du travail au Canada.
- développer un programme de recherche qui vise à identifier des façons d'aider la Fondation et les autres acteurs du domaine de l'aide financière aux étudiants à améliorer l'efficacité des mécanismes canadiens d'aide financière aux étudiants.

Les dépenses totales de la Fondation au cours d'un exercice financier annuel, incluant les quelque 300 millions qu'elle distribue en bourses d'études, ses frais de fonctionnement et la gestion des investissements de la Fondation, s'élèvent à environ 310 millions de dollars. C'est ainsi que la Fondation pourra distribuer 300 millions de dollars en bourses par année pendant dix ans en engageant des dépenses inférieures à 4 % de cette somme. Étant donné l'excellent rendement de la somme investie, la Fondation espère faire encore mieux et surpasser cette somme d'ici la fin de son mandat. À ce jour, la Fondation a versé 1,5 milliard de dollars en bourses à plus de 500 000 étudiants canadiens.